

Nom et Prénom du Tireur :

CONSIGNES DESTINEES aux PARENTS des JEUNES de l'ECOLE de TIR

Comme son nom l'indique, c'est une Ecole de Tir (EdT), et comme telle, notre école applique les mêmes principes que l'école primaire. Tant pour les élèves que pour leurs parents, il y a des droits, mais aussi des devoirs.

En tant que bénévoles, notre engagement est d'assurer à nos élèves le bien-être et une formation au Tir Sportif ; Sachez que cette école est sous la responsabilité d'encadrants ayant validé une formation fédérale de la FFtir afin d'assurer l'enseignement

Documentation :

Dès le début de la formation, nous demanderons aux élèves de se munir d'un cahier qui sera le « cahier de tir » et d'un stylo, afin de transcrire, les conseils et la formation donnés sur le pas de tir. Des documents à classer dans ce cahier de tir, seront remis à l'élève ou transmis par voie informatique (Un accusé de réception est exigé)

Présence :

Des jours et horaires sont établis par les encadrants pour organiser une formation adaptée à chaque élève. Pour cette raison, nous vous demanderons de respecter les jours et heures que vous avez choisis dès l'inscription de votre enfant.

Bien entendu, des impondérables peuvent toujours se présenter et il sera toujours possible de modifier certains paramètres.

Absences, retards :

La bienséance demande à ce que l'on prévienne les encadrants, au moins 1 heure avant le début du cours, pour éviter une attente inutile et angoissante et un retard dans l'enseignement prodigué.

Suivi de Formation : (Cibles Couleurs)

Nous aimerions voir les parents au moins une fois tous les 1 ou 2 mois, afin de pouvoir discuter de la progression de la formation, et d'envisager la participation de leur enfant à des concours amicaux ou des compétitions officielles. Cela peut se faire lors de l'arrivée ou le départ de votre enfant et nous permettrait de nous connaître davantage.

L'évolution se fait par des évaluations continues pour le passage de grade des Cibles Couleurs.

Merci de votre compréhension

Signature précédée de la mention « lu et approuvé, »

Saint-Quentin le...../...../202..

Tuteurs Légaux

Signature du Tireur